

Epidémie du choléra au Bénin

Plus de 200 millions pour endiguer le mal à court terme

Deux cent onze (211) millions de Fcfa, un besoin de contrôle strict des habitudes d'hygiène alimentaire et, la nécessité de sanctions à l'encontre des récidivistes. Voilà comment le gouvernement entend poursuivre le plan d'intervention à court terme contre cette épidémie du choléra qui sévit dans notre pays depuis quelques semaines.



Contre le choléra, le ministre Tchala est formel sur les sanctions

Denis Magnidet

La rencontre hier jeudi, entre les cadres du ministère de la santé et les partenaires au développement notamment sur l'épidémie du choléra qui sévit au Bénin, n'aura pas accouché d'une souris. Tenez ! Le point fait sur le sujet depuis la détection du 1^{er} vibron cholérique 01 le 24 Juillet dernier, confirme trois cent vingt (320) cas au 19 août 2008. Plus trente (30) nouveaux cas admis entre mercredi et hier jeudi 21 août seulement. C'est dire que l'épidémie prend des proportions inquiétantes face auxquelles des mesures de ri-

poste dynamiques doivent être développées. En substance, dira le Dr Honoré Djogbé, le décours des inondations et l'hygiène alimentaire et corporelle défectueuse entre autres, ont conduit à cette situation. Il faudra agir en symbiose avec les partenaires dont l'Oms, l'Unicef, l'Usaid, la Croix-rouge, Psi, l'Ong Racines pour ne citer que ceux-là, dans le sens d'entreprendre des mesures de riposte. Pour le coordonnateur du plan, les interventions à court terme doivent cibler le volet hygiène, assainissement et approvisionnement en eau po-

table surtout dans les quartiers à haut risque (302 cas pour Cotonou seule sur les 350 admis). Le volet communication pour un changement de comportements, à travers la sensibilisation des ménages, des tenanciers de restaurants et tous groupes de commerce alimentaire frais ou cru, ne sera pas ignoré. En un mot, la sensibilisation de proximité et du porte-à-porte sera privilégiée, sans oublier les mass médias qui seront appelés à contribution. De toutes les façons, l'heure est critique, quoiqu'on ne déplore jusqu'à ce jour qu'un seul décès à domicile sur les trois cent cinquante (350) cas admis. Et c'est lieu de féliciter, comme l'a rappelé hier le ministre Késsilé Tchala, l'équipe technique chargée de la prise médicale des cholériques, laquelle continue d'œuvrer pour circonscrire le mal. Pour le ministre de la santé, il faut ouvrir un autre site pour assurer convenablement la prise en charge des cas : Il faut du matériel adéquat pour aider à l'efficacité de la lutte. Il faut également renforcer la communication et dynamiser le contrôle. Enfin, il y a la nécessité de sanctionner, au cas où des comportements hygiéniques, alimentaires et environnementaux des populations entraveraient le processus de riposte.

**Propreté à l'embarcadère d'Abomey-Calavi
La population pousse un ouf de soulagement**

A quelques mètres du marché d'Abomey-Calavi, se trouve l'embarcadère, le bord du lac où vendeurs et acheteurs échantent. L'insalubrité grande qui y régnait a diminué à la grande satisfaction de la population. Cet état de chose ne laisse pas indifférents les riverains qui, actuellement, apprécient l'effort déployé par les vigiles assurant la garde des lieux.

Eudoxie Lokossi (Stag)

Il n'est plus un secret pour personne que l'embarcadère d'Abomey-Calavi présente un aspect d'éclat ces derniers jours. Faites-y un tour et le constat saute à l'œil. A l'entrée, l'embarcadère présente un visage propre et attirant. Les agents commis pour le gardiennage, s'affairent à balayer le terrain tous les jours. Ils veillent sur la sécurité des touristes et obligent les vendeurs à maintenir l'environnement propre. Aussi, remarque-t-on qu'il y a un parc réservé aux acheteurs et visiteurs. Autrefois, déjà à cinq cent mètres du lac, l'odeur de poissons frais vous souhaitait la bienvenue. L'accès était impossible. Il

suffisait de vous rendre sur les lieux pour constater l'état délabré et sale dans lequel les femmes vendaient. Mélange d'argile, d'eau, de sachets, de plastiques, de paniers gâtés, des déchets et écailles de poissons, en tout cas, tout était agencé pour vous dégoûter. Et c'est dans cet environnement qu'elles vendaient. Actuellement, grande sera votre surprise si vous y faites un tour. Ne pouvant pas travailler dans la saleté, les agents de la société de gardiennage déployés sur les lieux l'ont rendu propres, avec l'assistance de certains riverains. En effet, ces femmes sont reculées à plus de 300 mètres du lieu où elles étaient. Actuellement séparées du bord de l'eau par une corde

attachée à des bois, elles disposent d'espace relativement assaini où les acheteurs ont le choix, par trois entrées, d'accéder pour acheter les produits de la pêche. Seul les véhicules des touristes ont directement accès à l'embarcadère. Interdit aux vendeurs de produits autres que le poisson et autres accessoires, à en croire MM. Urbain Akpadji et Franck Danhouégnon, permanenciers du jour. Toutefois, malgré l'effort des uns et des autres, tout n'est pas parfait. Souhaitons qu'avec le temps, des dispositions plus sécuritaires et environnementales soient prises pour répondre efficacement au désir des popula-

**Pour atténuer les effets de la cherté de la vie
La Ldcb invite les Béninois à consommer local**

La Ligue pour la défense du consommateur au Bénin (Ldcb), a tenu hier, jeudi 21 août 2008, une conférence de presse. Le but, c'était de prodiguer quelques conseils pratiques aux consommateurs face à la cherté de la vie. La conférence a eu lieu à la Maison des Médias de Cotonou.

Giulia Marchi (Stag)

Il n'est plus un secret pour les populations que l'augmentation des prix des produits de grande consommation a secoué le monde depuis quelques temps. Une crise face à laquelle tous les Etats du monde étaient amenés à prendre des mesures d'urgence. Mais c'est sûr que la résolution d'un phénomène si critique, ne viendra pas à partir d'une intervention unique. Selon la Ligue pour la défense du consommateur au Bénin, représentée hier par M. Etienne Badou, assistant du président de la ligue, la crise appelle non seulement l'intervention des pouvoirs publics, mais aussi des organismes de droit privé, comme les associations de défense des consommateurs et les opérateurs économiques également. Mais le but de ladite ligue, est aussi d'amener les consommateurs

mêmes à changer leurs comportements par rapport à la vie de tous les jours. Alimentation, transport et énergie électrique, sont les trois domaines de consommation que la Ldcb a pris en considération, en étant les plus secoués par la crise. Et les recommandations ont été adressées aux consommateurs, à l'Etat et aux opérateurs économiques. Dans la vie de tous les jours, au petit consommateur, il est recommandé de consommer ce qui est localement produit d'abord. Puis, éviter les gaspillages et essayer de faire de petits champs familiaux pour une agriculture d'auto-suffisance. Dans les transports, il faudrait qu'il fasse plus attention et qu'il utilise moins la voiture, en la partageant avec d'autres par exemple, ou en planifiant mieux les sorties. En ce qui concerne l'énergie, utiliser des appareils économiques en consommation, éteindre luminaires et climatiseurs

en quittant la chambre et adopter les systèmes économeurs d'énergie pour les systèmes informatiques, réduirait considérablement les charges. Naturellement, l'Etat aussi est appelé à jouer sa partition. Une politique d'appui à la production locale, en aménageant certains bas-fonds, ou en développant la mécanisation de l'agriculture. Sur le plan énergétique, l'Exécutif devra promouvoir les sources d'énergies renouvelables comme la solaire ou l'éolienne, et légiférer en faveur de l'importation des matériels et équipements labellisés à faible consommation électrique sur le territoire national. Les opérateurs économiques sont appelés, de leur côté, à essayer de moins dépenser dans la production, par exemple en utilisant de la farine de manioc pour la fabrication du pain ou du soja pour celle des produits laitiers.

AVIS AU PUBLIC

DU NOUVEAU A LA NTS !!!

Nouvelles destinations desservies à partir du MOIS D'Août
KRAKE-COTONOU-LOME et LOME-COTONOU-KRAKE

- Jours et heures de départ : Tous les jours à 07 heures
- **COTONOU- KRAKE- COTONOU**
- Jours et heures de départ : Tous les jours
- **LES DESTINATIONS DESSERVIES A L'INTERIEUR**
- **COTONOU-PARAKOU-COTONOU**
- (Principales villes desservies : Bohicon, Dassa, Savè, Tchaourou)
- Jours et heures de départ : Tous les jours à 07 heures et 14 heures
- Tarifs : 8000 FCFA et 7000 FCFA
- **COTONOU-NATITINGOU-COTONOU**
- (Principales villes desservies : Savalou, Djougou, Bassila)
- Jours et heures de départ : Tous les 2 jours à 06 heures
- Tarifs : 9500 FCFA
- **SERVICES DE MESSAGERIES EXPRESS**
- Sociétés privées et publiques, Organisations Etatiques, Institutions internationales, ONG et Particuliers, vous pouvez désormais nous faire confiance pour le transfert express et en toute sécurité de vos colis et courriers à l'intérieur du territoire
- **RESERVATIONS ET RENSEIGNEMENTS :**
- Direction commerciale :** 120, Avenue Steinmetz à côté de la pharmacie Atinkanmey
Tél : 21 03 23 23 / 95 36 10 57 / 95 36 10 59 / 95 36 10 68
- Agence de Natitingou :** Face Direction de l'élevage
Tel : 23 82 01 90 / 95 35 00 14
- Agence Parakou :** Carrefour de l'aérodrome, quartier dépôt
Tél : 23 61 46 42 / 95 36 10 70 / 95 21 91 66
- Agence Bohicon :** A coté de Labo photo non loin du Parc,
Tél : 95 36 10 58
- Voyagez en toute sécurité à l'intérieur du pays avec des cars neufs, climatisés et dotés de système vidéo
- NTS... et la route devient plus sûre....**